



*Un expert vous accompagne
pour effectuer en toute sécurité vos cessions de parts
sociales ou d'actions*

Un associé souhaite
quitter la société ou
vous souhaitez vous
séparer d'un associé,
quelles précautions
prendre ?

Puis-je céder
librement les parts
que je détiens
dans une société ?

Je veux intégrer
un nouvel associé.
Augmentation
de capital ? Vente
d'actions ? Quelle est
la meilleure solution ?

Quelles sont les
conséquences
fiscales d'une cession
de parts ?

MÉMO

- Le calcul précis des droits d'enregistrement et de la fiscalité de la plus-value
- Vos obligations juridiques respectées !
 - Des cessions de parts sécurisées et opposables à l'administration fiscale



CÉDER

à partir de
1200€
HT

Comprenant l'acte de cession,
l'Assemblée Générale extraordinaire
et la mise à jour des statuts

hors frais légaux

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de réaliser l'ensemble des actes, formalités et calculs visant à **sécuriser la cession de parts sociales ou d'actions, volontaire ou non.**

Cette mission prend en compte l'aspect fiscal intégrant le **calcul des droits d'enregistrement et de la plus-value.**

Comment ça marche ?

1

Conseiller

Lors d'un premier rendez-vous, vous nous présentez l'environnement de cette cession de parts sociales ou d'actions (cession volontaire, départ en retraite, intégration ou départ d'un associé, etc.) et les différents éléments chiffrés préalablement déterminés (valorisation des parts, nombre de parts vendues, etc.). En fonction de ces éléments, nous vous décrivons la procédure à respecter et abordons les conséquences fiscales de cette cession.

3

Rédiger

Nous rédigeons les actes de cession et le procès-verbal d'Assemblée Générale, mettons à jour les registres, statuts et organes de direction, convoquons les différentes parties pour la signature des actes. Une fois la vente effective, nous effectuons les différentes déclarations auprès des administrations concernées (greffe du tribunal, administration fiscale, etc.).

2

Calculer

Nous déterminons le montant de la plus-value sur la cession et la fiscalité y afférent pour le vendeur compte tenu des différents abattements dont il peut bénéficier. Nous valorisons le montant des droits d'enregistrement à la charge de l'acheteur.

Pour aller plus loin..

- Modification de capital social
- Evaluation d'entreprise
- Pack IR / IFI



10 place Alfonse Jourdain
31000 TOULOUSE



05 61 07 01 76



contact@groupe-dedia.com



www.groupe-dedia.com



LE LABEL
CO-PILOTES